

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 20^e ARRONDISSEMENT

Réuni le 14 septembre 2023

- Vu les statuts de la Caisse des Ecoles du 20^{ème} arrondissement
- Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2122-22, particulièrement en son alinéa 4 relatif à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés,
- Vu les articles L 212-10 à L 212-12, ainsi que les articles L 133-4 et L 533-1, R 212-24 à R 212-33 du Code de l'Education ;
- Vu les délibérations du Conseil d'Administration en date du 09 Décembre 2020 donnant pouvoir à Monsieur Eric PLIEZ, Maire du 20^{ème}, Président de la Caisse des écoles, en matière de marchés publics,
- Vu la délibération du 21 mars 2023 relative au groupement de commandes pour la fourniture de produits lessiviels, matériels d'entretien, EPI, ouate et sacs poubelle regroupant 11 caisses des écoles parisiennes et désignant la Caisse des écoles du 20^{ème} en tant que coordinateur,
- Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 Septembre 2023 appelée à statuer sur les candidats à retenir pour la fourniture de produits lessiviels, matériels d'entretien, EPI, ouate et sacs poubelle ;

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 septembre 2023 pour procéder à l'examen des offres et à l'attribution du marché de fourniture de produits lessiviels, matériels d'entretien, EPI, ouate et sacs poubelle pour les Caisses des écoles du centre, du 7^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissement de Paris.

Le montant annuel du marché est estimé au minimum à 1 792 789 € HT et au maximum à 2 300 000 € HT. Ce montant est évalué sur la base des dépenses de l'année 2022 en y intégrant les dépenses supplémentaires générées par de nouveaux produits éco-certifiés et par l'inflation subie par certains produits.

Ce marché est alloti en 3 lots :

- ✓ Lot 1 : Produits lessiviels. La société Mr NET a été retenue pour ce lot.
- ✓ Lot 2 : Matériels d'entretien et EPI. La société HERSAND a été retenue pour ce lot.
- ✓ Lot 3 : Ouate et sacs poubelle. La société PAREDES a été retenue pour ce lot.

Le début d'exécution du marché est prévu le 26 septembre 2023 et sera d'une durée de 2 ans pour sa première période. Il pourra être renouvelé au maximum deux fois, par tacite reconduction d'une durée d'un an chacune.

Article 2 :

Le Conseil d'Administration, en tant que pouvoir adjudicateur, autorise Monsieur Eric PLIEZ, Maire du 20ème arrondissement, Président de la Caisse des écoles, à signer l'acte d'engagement et les documents nécessaires à l'attribution du marché de fourniture de produits lessiviels, matériels d'entretien, EPI, ouate et sacs poubelle pour la Caisse des écoles du 20^{ème} arrondissement de Paris, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 14 Septembre 2023.

Article 3 :

Copie de la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris,
- à Monsieur le Trésorier Principal de Paris, chargée des Etablissements Publics Locaux,

Fait à Paris, le 14 septembre 2023
Acte certifié exécutoire.

Éric PLIEZ
Maire du 20^{ème} arrondissement
Président de la Caisse des écoles

